

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES DE POISSY, DE CARRIERES-SOUS-POISSY ET LA COMMUNAUTE URBAINE : CREATION DE LA PASSERELLE PIETONS ET VELOS		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 23/06/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 06/07/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 18

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUC Michel
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à QUIGNARD Martine
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 3

LAIGNEAU Jean-Pierre, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie

Absent(s) non excusé(s) : 2

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

128 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

2 CONTRE :

MOISAN Bernard, REYNAUD-LEGER Jocelyne

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie, COLLADO Pascal, FAVROU Paulette, PRELOT Charles, VOYER Jean-Michel

EXPOSÉ

La Communauté urbaine porte le projet d'une passerelle de franchissement de la Seine entre les villes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, réalisée dans le cadre de sa compétence voirie. C'est un projet d'envergure structurant pour le territoire qui répond aux demandes de déplacements quotidiens alternatifs à la voiture individuelle, représente un levier de développement touristique du territoire et contribue à la résorption de la coupure constituée par la Seine. Entièrement dédié aux mobilités actives (piétons et vélos), cet ouvrage de 320 mètres de long, à l'architecture aérienne et légère, reprendra le tracé du vieux pont de Poissy tout en préservant les vestiges historiques ainsi que la perspective paysagère.

La passerelle permettra de renforcer les liens entre les deux communes : l'accès à Carrières-sous-Poissy (projet de ZAC Nouvelle Centralité, parc du Peuple de l'Herbe, quartier d'activités ECOPOLE Seine aval, etc.) pour les Pisciacais et à Poissy (gare de Poissy, centre-ville, etc.) pour les Carriérois.

Elle permettra également de favoriser les mobilités durables et notamment l'accès aux transports en commun (en particulier relier la future centralité de Carrières-sous-Poissy) grâce aux rabattements vers la gare de Poissy (terminus du RER A) prochainement desservie par le RER E. Cette passerelle figure au schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine, et sur le tracé du RER vélo (branche reliant Poissy à Mantes-la-Jolie, faisant partie de la phase 2 de mise en œuvre de ce réseau cyclable régional).

Cette nouvelle liaison contribuera au développement urbain et accompagnera les nouveaux quartiers d'habitation développés par les villes de Carrières-sous-Poissy et Poissy, soit presque 7 000 logements créés d'ici à 2030, et facilitera l'accès vers les zones d'emploi, notamment de Stellantis, du Technoparc et de l'ECOPOLE. De même les accès aux équipements scolaires, sportifs, culturels ainsi qu'aux commerces soit de centre-ville, soit les grands équipements commerciaux (centre Leclerc par exemple) seront facilités par la passerelle.

Enfin, la passerelle permettra de renforcer l'attractivité des deux communes en améliorant leur lien avec la Seine, notamment pour la ville de Poissy dans le cadre de sa politique de reconquête de son centre-ville (démarche action cœur de ville), et d'améliorer leur cadre de vie par un équipement mettant en valeur leur patrimoine (ancien pont) et leur paysage à travers des berges animées et de qualité (chemins de halage).

En 2018, la Communauté urbaine a conclu une convention de maîtrise d'ouvrage le Syndicat mixte Seine ouest (SMSO), ce dernier étant désigné maître d'ouvrage unique de l'opération. Par délibération du 12 juillet 2019 le Conseil communautaire a approuvé le coût prévisionnel global de l'opération à 24 480 000 € TTC et son plan de financement prévisionnel. La convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine et le SMSO a fait l'objet d'un avenant en date du 21 octobre 2019 actant ces évolutions.

La mise en service de la passerelle est prévue à la fin 2025.

Le plan de financement prend en compte une participation financière des deux villes de Poissy et de Carrières-sous-Poissy à travers un fonds de concours à hauteur respectivement de 467 445 € et de 200 000 €.

L'objet de ce projet de délibération est d'approuver la convention financière de fonds de concours, qui décrit les conditions du versement par les communes à la Communauté urbaine de leur participation financière.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention financière de fonds de concours entre les villes de Poissy et de Carrières-sous-Poissy et la Communauté urbaine pour la création de la passerelle piétons-vélos entre Poissy et Carrières-sous-Poissy, jointe en annexe,
- d'autoriser le Président à signer la convention financière de fonds de concours susvisée, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget principal, en recettes d'investissement, au chapitre 13, nature 1318.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5215-20 et L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine et le Syndicat mixte Seine ouest (SMSO), relative à l'opération de la réalisation d'une passerelle de franchissement de la Seine reliant Poissy et Carrières-sous-Poissy de septembre 2016 et son avenant n°1 en date du 21 octobre 2019,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_13 du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de la création d'une passerelle piéton/cycle sur la Seine entre les villes de Poissy et Carrières-sous-Poissy et du plan de financement prévisionnel,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_15 du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine,

VU la convention,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière de fonds de concours entre les villes de Poissy et de Carrières-sous-Poissy et la Communauté urbaine pour la création de la passerelle piétons-vélos entre Poissy et Carrières-sous-Poissy, jointe en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention financière susvisée ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget principal, en recettes d'investissement, au chapitre 13, nature 1318.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023
Exécutoire le : 06/07/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 29 juin 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile